

Consignes en code ROUGE

Nouveautés en rouge

Organisation des cours

Moins de 12 ans (élèves de l'école primaire) : 100% des cours et des élèves au sein de l'établissement.

De 12 ans à 18 ans (élèves du secondaire) : maximum 14 élèves, cours en alternance avec respect des distances (1,5m) dans la classe. Le groupe qui n'a pas cours reçoit un travail à effectuer à domicile.

Lorsque le cours est organisé à raison de deux périodes, l'idéal est de scinder le groupe et de donner une période à chaque groupe. Dans les locaux exigus, les cours semi individuels pourraient également être scindés par séquence de 25'. **Ces organisations sont mises en place par les professeurs.**

Plus de 18 ans :

- petits groupes de 4 élèves maximum
- en individuel pour les cours d'instruments et de chant.

Cette organisation est mise en place par les professeurs.

Cas particuliers pour les plus de 12 ans :

Musique :

Cours de chant, : quand on chante, observer une distance de 3 mètres. Limiter à un élève si la distance ne peut être respectée. La distance de 3 m peut être réduite à 1,5m si

- un écran en plexiglas est utilisé entre les participants ;
- tous les participants sont placés sur une ligne, côte à côte et ne chantent/parlent pas l'un vers l'autre ou en face-à-face.

Cours de formation musicale, si on chante, et cours de chant d'ensemble : 9m² par élève. La distance de 3 m entre les élèves peut être ramenée à 1,5 m si

- le masque est utilisé par les participants ;
- un écran en plexiglas est utilisé entre les participants ;
- tous les participants sont placés sur une ligne, côte à côte et ne chantent pas l'un vers l'autre ou en face-à-face (la distance latérale peut dans ce cas être réduite)

Cours d'instruments à vent : distance de 2m, réduite à 1,5m si

- un écran en plexiglas est utilisé entre les participants ;
- tous les participants sont placés sur une ligne, côte à côte et ne jouent pas l'un vers l'autre ou en face-à-face.

Danse

Travail statique : distance de 1,5m

En mouvement : 9 m² par personne : limiter à moins de 50% si le local ne permet pas d'accueillir tout le groupe

Arts de la parole

3 mètres de distance pour le travail impliquant un effort physique important ou une voix forte. 50% si le local ne permet pas d'accueillir tout le groupe

La distance de 3m peut être ramenée à 1,5 m si

- le masque est utilisé par les participants ;
- un écran en plexiglas est utilisé entre les participants ;
- tous les participants sont placés sur une ligne, côte à côte et ne parlent pas l'un vers l'autre ou en face-à-face (la distance latérale peut dans ce cas être réduite)

Circulation : Mise en place d'un sens unique obligatoire

Entrée par la porte principale. Obligation de se passer les mains sous le gel. Accès aux étages 1, 2 et -1 par l'escalier principal en pierre.

Sortie par l'escalier de bois en colimaçon. Descente dans un calme absolu vers le sous-sol, sortie par la cafétéria.

3ème étage, utilisation unique de l'escalier en colimaçon.

Hygiène des mains: idem

Renforcée : les élèves et les professeurs se lavent les mains au savon ou au gel hydro-alcoolique à l'entrée du bâtiment et au début et à la fin de chaque cours.

Port du masque obligatoire dès l'âge de 12 ans et si possible avant. Le masque ne pourra être retiré qu'avec l'accord du professeur.

La distanciation physique doit être respectée au maximum.

Il est demandé de venir au maximum 5' avant l'heure du cours afin d'éviter la concentration d'élèves dans les couloirs.

Sécurité sanitaire pendant le cours

Les enfants de moins de 12 ans (élèves de l'école primaire)

Entre eux ne sont pas soumis à la distanciation physique, ni au port du masque.

Avec des adultes, ils doivent respecter la distance d'1,5 m.

Les élèves de 12 à 18 ans (élèves du secondaire)

La distanciation physique est de mise et **le port du masque est obligatoire (sauf théâtre, chant et instruments à vent avec l'accord du professeur).**

A partir de 18 ans

La distanciation physique est toujours de mise et **le port du masque est obligatoire (sauf théâtre, chant et instruments à vent avec l'accord du professeur).**

Le professeur mettra en application les mesures adéquates suivant les circonstances particulières de son cours. Il incombe aux élèves de suivre ses directives.

Dans chaque local, la désinfection des surfaces utilisées (bancs, matériel, machine) sera effectuée après chaque changement de groupe par les élèves suivant les directives du professeur.

Pour le chant et les arts de la parole, l'utilisation de la visière est possible, mais elle n'évite pas le respect de la distance de sécurité ; en effet, les experts ne considèrent pas la visière comme une protection aussi efficace que le masque.

Aération et ventilation

Idéalement, nous essayerons de maintenir l'aération durant les cours. Si ce n'est pas le cas, les locaux seront ventilés après chaque cours. **En cas de temps froid, évitons de créer des problèmes de santé supplémentaires, causés par une aération permanente.**

Bon courage et bonne santé à tous !

La direction